

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé & Personnel
Conseil fédéral
Mme Karin Keller-Sutter
Présidente de la Confédération suisse
Palais fédéral ouest
CH-3003 Berne

Notre référence 250522DE_KK courrier public

Estavayer-le-Lac, le 22 mai 2025

http://www.swisstribune.org/doc/250522DE_KK.pdf

DROIT DES PEUPLES À ÊTRE INFORMÉS

Madame Karin KELLER-Sutter, Présidente de la Confédération suisse,

Je me réfère¹ à mon courrier du 5 mai 2025, référence 250505DE_KK, qui portait sur les funérailles du Pape François 1^{er} avec sa relation conflictuelle avec le Président des USA, Donald TRUMP.

Le 8 mai 2025, le nouveau Pape a été élu par le Conclave. Comme l'a relevé le journaliste de la RTS ce n'est pas Donald Trump, mais un évêque américano-péruvien, qui est le Cardinal Robert Francis Prevost. Il s'appelle maintenant le Pape Léon XIV. (A observer que ce dernier a fait des études de mathématiques à l'Université Villanova en 1977, une institution catholique dirigée par l'ordre de Saint-Augustin en Pennsylvanie).

Indépendamment de sa foi en Dieu, il a par son éducation scientifique la compétence de comprendre les théories des physiciens qui cherchent à expliquer l'origine du Temps, la Vie et l'existence de l'âme humaine, ainsi que le fonctionnement du cerveau comme le fait Roger Penrose, prix Nobel de Physique en 2020.

Le 12 mai 2025, dans la première audience de son Pontificat que le Pape Léon XIV a donné aux journalistes, il a partagé ses Valeurs chrétiennes de chef de l'église catholique avec tous les citoyens de notre planète, avec deux messages qui vous concernent aussi. Il a dit² :

- 1) « *L'église est solidaire avec les journalistes emprisonnés pour avoir cherché à raconter la Vérité, et avec ces paroles, je demande la libération de tous les journalistes emprisonnés* »
- 2) « *Je salue le courage de ceux qui défendent la dignité, la justice et le droit des peuples à être informés parce que seul les peuples informés peuvent faire des choix libres.* »

Je ne suis pas catholique, mais je vous rends attentive aux Valeurs de ce nouveau Pape qui salue le courage de ceux qui défendent la dignité, la justice et le droit des peuples à être informés parce que seul les peuples informés peuvent faire des choix libres. Je vous fais constater que Donald Trump n'a pas informé son peuple, avant d'être élu, qu'il allait utiliser son pouvoir de chef d'Etat pour faire une guerre économique ubuesque en excluant le respect de la justice environnementale et la diversité. Pour ce faire, il utilise le savoir-faire développé par les scientifiques dont les technologies numériques, ce qui est contraire aux Valeurs du Serment d'Archimède.

Je vous fais aussi constater que le Conseil fédéral n'a pas informé notre peuple de l'existence du PIZZO de partis qui a conduit le GRECO à fortement épingler les autorités suisses pour la guerre économique que les élus font aux citoyens sans partis avec la violation crasse du respect des Valeurs de notre Constitution.

De votre devoir de respecter les Valeurs de notre Constitution

Je vous rappelle de plus que notre Constitution protège les droits fondamentaux de tous les citoyens suisses sans discrimination. Elle repose sur un droit fondamental de l'Homme qui protège contre l'arbitraire et protège la bonne foi (article 9). Il dit que : « *Toute personne a le droit d'être traitée par les organes de l'Etat sans arbitraire et conformément aux règles de la bonne foi* ». Ce principe s'applique aussi aux citoyens des autres peuples !

¹ https://www.swisstribune.org/doc/250505DE_KK.pdf

² <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/le-pape-leon-xiv-a-tenu-sa-premiere-audience?urn=urn:rt:video:ee3282ea-de85-3457-9b37-88a611d1221e>

En tant que Cheffe de l'Etat vous avez l'obligation d'appliquer dans vos décisions le respect des droits fondamentaux (article 35). En cas de conflit de Valeur, vous devez appliquer la règle de conflit de droit.

Vous savez que la majorité des citoyens suisses, soit plus du 90% sont sans partis. Ils n'ont jamais entendu parler du PIZZO de parti dont se servent les élus pour violer les Valeurs de notre Constitution à leur insu et en toute impunité. Ils ne savent pas que la Suisse a été fortement épinglée par le GRECO pour risque de corruption des autorités suisses à l'insu des citoyens sans partis.

Selon les Valeurs du Pape Léon XIV, les citoyens suisses ont le droit à être informés de l'existence du PIZZO de parti qui ne leur permet pas de faire des choix libres de leurs élus et de leurs magistrats.

Ils doivent savoir qu'ils n'ont pas accès à des juges indépendants et qu'il n'ont pas le moyen d'en être informés suite à la censure exercée par les autorités suisses sur l'existence du PIZZO de parti qui est une arme secrète.

Dans mon courrier du 5 mai 2025, je vous ai informé que j'ai déposé une réclamation à la poste suite à ce que le Président du TF ne reçoit pas mes courriers et qu'il ne peut pas faire respecter la règle de conflit de droit.

Vu l'engagement du Pape Léon XIV pour le droit des peuples à être informés, je vous mets en copie, référence 250505DE_PS, la réclamation que j'ai déposée à la poste pour ces courriers qui n'arrivent pas à leur destinataires, en vous rendant attentive que c'est une violation crasse et intolérable de l'article 9 de la Constitution fédérale.

Du traitement de ma réclamation pour les courriers qui n'arrivent pas

J'ai reçu du service de la poste une réponse ubuesque, qui viole manifestement l'article 9 de la Constitution fédérale pour couvrir de la corruption d'Etat. J'en ai informé Monsieur Christian LEVRAT, Président du Conseil d'administration de la Poste. Il connaît bien le fonctionnement du PIZZO de partis. Il a lui-même dû obéir aux principes de son parti politique et appliquer le PIZZO de partis pour cacher au peuple : « comment l'ancien Président du TF, Me Claude ROUILLER, a permis à FOETISCH de commettre des crimes économiques en toute impunité avec des actes de forfaiture commis avec le PIZZO ». Voir courrier³ ci-annexé, réf. : 250516DE_CL

Mieux que quiconque, il pourrait expliquer au GRECO, la prise de position du Président du Tribunal fédéral, Yves DONZALLAZ, qui après avoir accepté de devenir juge fédéral, a dit dans le reportage de TP du 21 novembre 2024 :

Si j'avais su que je devais appliquer les principes d'un parti politique, je n'aurais jamais mis le pied dans le système, (Source : *Témoignage du Président du TF, le 21 novembre 2024 dans le reportage TP de la RTS*)

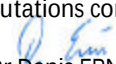
La leçon de Zelensky aux chefs d'Etat qui violent les Valeurs de notre Constitution avec des attitudes ubuesques
Poutine, Trump, Netanyahu, etc, ont montré au Conseil fédéral que seul les chefs d'Etat ont le pouvoir de faire respecter ou violer les Valeurs de l'ONU, avec du sophisme et des décrets. Ils ont le pouvoir de ne pas respecter les Valeurs de la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 avec des agissements ubuesques et criminels. En particulier, ils utilisent les décrets pour violer ouvertement les droits fondamentaux de l'Homme.

La Constitution suisse ne permet pas au Conseil fédéral d'utiliser les décrets sans l'accord du peuple pour violer les droits de l'homme. Par contre les élus suisses disposent d'une arme encore plus dangereuse qui est le PIZZO de parti qui permet aux membres des partis de violer les droits de la majorité des citoyens, soit ceux sans partis à leur insu, pour les neutraliser vu qu'ils ne sont pas tenus de devoir appliquer les principes d'un parti politique.

Zelensky, qui est un chef d'Etat, a montré le 17 mai qu'il lui est impossible d'obtenir le respect des droits de l'Homme si la négociation - organisée avec les chefs d'Etat qui violent les droits de son peuple - n'a pas lieu, mais est neutralisée par une discussion avec une délégation du chef d'Etat qui n'a pas de pouvoir de décision.

En Suisse, si vous ne donnez pas accès à des juges fédéraux indépendants des partis : « le PIZZO de partis rend impossible le respect des droits de l'Homme ». J'informe le GRECO de la situation et je vous demande d'autoriser le Juge DONZALLAZ et les Conseillers d'Etat d'appliquer la règle de conflit de droit pour faire respecter les Valeurs de la Constitution suisse au lieu des directives des partis, afin de neutraliser les effets du PIZZO de parti.

Vous montrerez ainsi aux citoyens sans partis et aux autres peuples que vous respectez la Vie sur notre planète
Veuillez agréer, Madame la Présidente de la Confédération, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes partielles : http://www.swisstribune.org/doc/250522DE_KK.pdf

³ https://www.swisstribune.org/doc/250516DE_CL.pdf